

# L'HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

*La naissance de l'enseignement du français dans les Pays-Bas autrichiens (1777-1788) : objectifs et ébauche d'une construction curriculaire (deuxième volet)*

Michel Berré

Université de Mons

---

Voici la suite de l'article consacré aux objectifs et à la construction curriculaire d'une matière « nouvelle » dans les collèges de la fin de l'Ancien Régime, à savoir le français langue maternelle ! Pour le premier volet, cf. VLF 264

## De la Sixième à la Rhétorique

Pour atteindre les deux objectifs précisés dans le premier volet (cf. VLF n° 268) – à savoir le rôle propédeutique à l'égard de la grammaire latine et la dimension « normative » (objectifs qui font consensus au moins dans l'esprit des « progressistes ») – il est nécessaire d'enseigner le français de la Sixième à la Rhétorique. C'est ce que prévoit dès 1777 le PPE, même si, compte tenu de la nouveauté d'un tel enseignement, des IA ont dû être envoyées aux principaux des collèges pour clarifier les intentions du gouvernement à cet égard :

### Abréviations utilisées

AGR = Archives générales du Royaume

BN = Biographie nationale

CRE = Commission royale des Études

IA = Instructions additionnelles (1777-1778)

PBA = Pays-Bas autrichiens

PPE = Plan provisionnel d'Étude (1777)

ROP-BA = Recueil des Ordonnances des Pays-Bas autrichiens

VLF = Vivre le français

« Lorsqu'en 1777 le gouvernement a spécialement prescrit l'enseignement de la langue maternelle [en Sixième] [...], il n'a point entendu l'exclure des autres classes ; mais il a cru que tous les préposés des collèges, en sentant l'importance, le continueroient progressivement, selon la portée de leurs écoliers et le temps que leur laisseroient les autres exercices scholastiques » (IA).

Six ans plus tard, Lesbroussart est tout aussi explicite : on « emplo[iera] tous les jours, pendant les premières années des classes, un certain tems à l'étude de la langue maternelle » (1783, p. 43). Exigence répétée à la page suivante : réserver « tous les jours, pendant quelques années, une légère portion du travail à l'étude de la langue Nationale » (1783, p. 44). Ici encore ce qui n'est nouveau dans ces injonctions, c'est plus leur imposition à tous les collèges dans le cadre d'une politique nationale que leur contenu<sup>1</sup>. Déjà vers 1725, le janséniste Charles Rollin (°1661 †1741), recteur de l'université de Paris, affirmait que pour l'étude de la langue française, une demi-heure donnée deux ou trois fois par semaine suffisait et que cette étude devait se continuer pendant le cours de toutes les classes (cité par Chervel, p. 58)<sup>2</sup>. Assez curieusement, dans son propre ouvrage de 1783, Lesbroussart – parfois surnommé le « Rollin de Belgique » (Dubois, p. 173) – n'évoque l'enseignement du français qu'en Sixième et dans les classes supérieures (Troisième, Poésie et Rhétorique) où les indications sur le français sont intégrées aux chapitres consacrés au latin.

L'organisation des collèges en années d'étude est le résultat d'une élaboration séculaire et collective dont le principe remonte aux Frères de la Vie Commune, relayés par les Jésuites (cf. M.-M. Compère, *Du Collège au Lycée 1500-1850*, Paris, Gallimard, 1985, pp. 24-26), la progression étant calquée sur la planification des contenus d'enseignement de la langue latine<sup>3</sup>. Bien entendu, cette gradation a varié au cours du temps (ainsi les réformateurs de 1777-1788 ne sont pas d'accord entre eux sur les auteurs à assigner à telle ou telle classe<sup>4</sup>), mais le principe même de la progression est un postulat qui n'est pas remis en cause. Elle est considérée comme indispensable à l'avancement de l'étudiant à qui il serait impossible d'assimiler les principes de la rhétorique, de goûter l'éloquence des orateurs et de s'initier à la composition, s'il ne passait « par tous les degrés de la

---

<sup>1</sup> Il serait évidemment utile d'étudier les effets sur le terrain de ces textes prescriptifs.

<sup>2</sup> Comme à peu près tous réformateurs, les auteurs du PPE et Lesbroussart citent et paraphrasent abondamment cet auteur et son ouvrage *De la manière d'enseigner et d'étudier les Belles-Lettres par rapport à l'esprit et au cœur* (Paris, 1726-1728, 4 vol. – mieux connu sous le nom de *Traité des Études*), qualifié par Lesbroussart (1783, p. 45) d'« ouvrage immortel [...] qui sert de guide [...] à toutes les nations dans l'enseignement public ».

<sup>3</sup> Le nom donné aux classes reflète ainsi le degré d'avancement de l'étudiant dans l'appropriation de la grammaire et de la langue latine (Figures → Grammaire → Syntaxe → Poésie → Rhétorique).

<sup>4</sup> Cf. l'article 2 du premier Mémoire intitulé « De la graduation des auteurs dans l'ordre de l'enseignement » (Dubois, p. 188).

Grammaire & de la Syntaxe » et ne s'était « échauffé l'imagination par l'explication & l'étude des bons Poètes » (Lesbroussart 1783, p. 242)<sup>5</sup>.

Pour les réformateurs aux prises avec ces matières nouvelles, l'élaboration d'un tel curriculum de la Sixième à la Rhétorique ne va pas de soi. Aussi Lesbroussart est-il à peu près muet sur ce point à partir de la Troisième : « Je n'ai rien dit en particulier des autres matières [i.e. les matières accessoires] [...]. La nature de ces matières est à-peu-près la même dans toutes les classes » (1783, p. 212). Idem pour la Poésie (1783, p. 216). Et en Rhétorique : « Je ne parlerai point dans ce Chapitre des matières accessoires [...]. On se bornera à la répétition de la Géographie & de l'Arithmétique » (*id.*, p. 245). Qu'en est-il pour le français ?

### Quel curriculum pour le français ?

Déjà la réforme du Collège de la S<sup>te</sup>-Trinité (Louvain) entreprise en 1755 à l'initiative du gouvernement avait conduit à la rédaction d'un nouveau programme d'étude, rédigé en langue latine<sup>6</sup>. Le paragraphe consacré au français est le cinquième (*De studio linguæ Gallicæ*). Il comprend 6 points (dont certains sont très succincts, pas plus de trois mots !), les quatre premiers indiquant ce qu'il convient d'enseigner des Figures à la Poésie en se calquant sur le plan de la grammaire française de Restaut<sup>7</sup>, à savoir décliner les noms, conjuguer les verbes, d'abord réguliers, puis irréguliers, etc. D'après Chervel (p. 140), la pratique qui consistait à construire un programme en répartissant année par année les différents chapitres d'une grammaire était assez courante à l'époque<sup>8</sup>.

La construction curriculaire proposée par le PPE et les IA est moins rudimentaire. Les IA permettent d'identifier – c'est notre hypothèse – trois « blocs » de chacun de deux années

---

<sup>5</sup> Nécessité répétée vingt pages plus loin : « Pour amener les jeunes gens au point de profiter des modèles qu'on y trouve [en Rhétorique] [...], il faut les disposer de loin & les préparer *par degrés* à cet essor » (*ibid.*, p. 269 ; nous soulignons).

<sup>6</sup> Ce collège dépendait de la Faculté des Arts de l'Université de Louvain et était le plus peuplé des PBA. Les nouveaux règlements ont été promulgués et rendus exécutoires par le gouvernement le 17 septembre 1755. Ils sont l'œuvre de J.-N. Paquot, professeur d'hébreu et de J.-B. Zegers, professeur de grec (AGR, fonds de l'ancienne Université de Louvain n° 115).

<sup>7</sup> Nous reviendrons dans la prochaine contribution sur les grammaires de cet auteur.

<sup>8</sup> C'est aussi de cette manière que procède l'actuaire de la CRE, Jan Des Roches (°1740 †1787) pour l'enseignement du français aux Flamands. La planification de la matière à enseigner suit, presque à la lettre, le plan de sa *Nieuwe Fransche Spraek-konst* [Nouvelle grammaire française] (1763) : les déclinaisons et les conjugaisons des verbes réguliers en Sixième ; les verbes irréguliers et les pronoms en Cinquième ; les remarques sur la syntaxe en Quatrième ; les remarques sur l'orthographe et les flandricismes en Troisième (Lettre-circulaire du 14 février 1778, AGR, CRE, Carton 26).

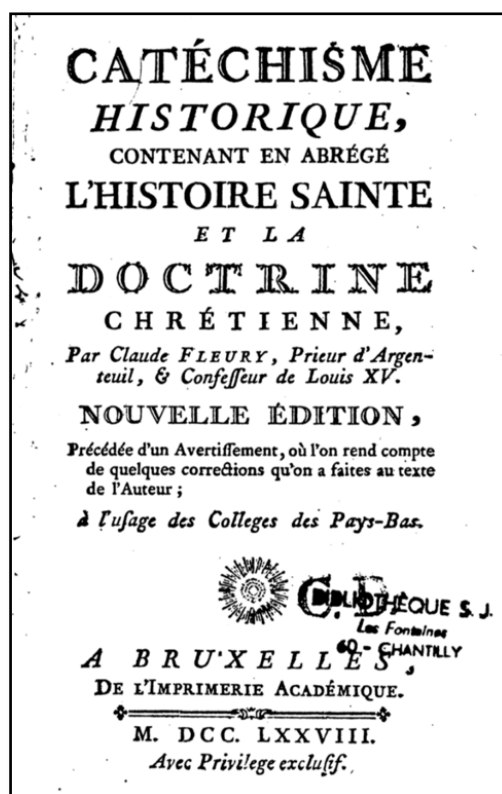
au sein du cursus de six années. Les IA précisent en effet que pour la Sixième et la Cinquième, les leçons de français s'y donnent sur le même pied. Pour la Quatrième et la Troisième, les directives sont pour la plupart communes aux deux classes. Enfin, la Poésie et la Rhétorique font l'objet d'une instruction distincte consacrée aux exercices de style.

La division du cursus proposée par Huart conforte cette hypothèse (Dubois, p. 285). Certes l'auteur répartit le cursus en deux blocs (3 ans + 2 ans), mais c'est parce qu'il réduit en même temps le nombre d'année de six à cinq<sup>9</sup>. Le premier bloc (3 ans) serait consacré aux rudiments grammaticaux en ce compris la syntaxe ; il serait suivi d'un bloc de deux années de Poésie et de Rhétorique. Chaque bloc constitue, selon Huart, « un corps d'études » avec « assez de liaison pour former une espèce d'unité » (*ibid.*). Il recommande en plus le renforcement de l'unité de chaque bloc en proposant qu'un même enseignant suive ses élèves dans leur progression de classe à classe.

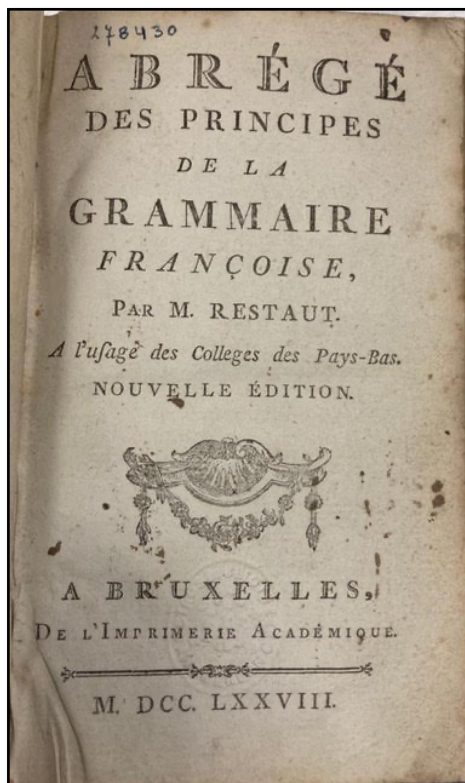
### Au premier « bloc » (Sixième et Cinquième)

Dans ces deux classes, l'enseignement du français se donne sur le même pied (IA). On peut y distinguer trois composantes : l'enseignement de la grammaire (avec comme ouvrage imposé, l'*Abrégé des principes de la grammaire française* de Pierre Restaut, 1732 [1780]), la lecture et la prononciation (ouvrage imposé, le *Catéchisme historique* de Claude Fleury, 1679 [1780]), l'orthographe et la ponctuation (mêmes ouvrages). Nous reviendrons dans une prochaine contribution sur ces manuels ainsi que les contenus et activités propres à chaque composante.

*Ci-contre et ci-dessous les pages-titres des deux ouvrages imposés pour l'enseignement du français en Sixième et en Cinquième. Si le premier, l'Abrégé, est un manuel conçu pour cet enseignement, ce n'est pas le cas de l'autre qui est en quelque sorte détourné de son usage premier – l'enseignement de l'histoire sainte – pour servir à l'enseignement du français. Ces deux ouvrages sont sortis en 1778 des presses de l'Imprimerie académique, fondée à Bruxelles pour*



<sup>9</sup> Il supprime ainsi le bloc intermédiaire qui dans notre division apparaît comme un bloc de transition, prolongeant l'enseignement grammatical du bloc précédent et anticipant les premiers exercices de style développés au bloc suivant.



mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de manuels scolaires. Chaque ouvrage comprenait la mention À l'usage des collèges des Pays-Bas ou *In usum Scholarum Belgicæ* ou encore *Tot gebruyk der Nederlandsche Scholen* – en fonction de la langue dans laquelle il était rédigé. Nous préciserons dans la prochaine contribution le contenu et l'usage qu'enseignants et étudiants étaient censés faire de ces deux manuels qui étaient à l'époque des best-sellers « européens » de la production scolaire (le *Catéchisme historique de Fleury* ayant notamment été traduit dans plusieurs langues). L'exemplaire de l'*Abrégé* de Restaut est uniquement disponible à la *Erfgoedbibliotheek Hendrik Conscience*, à Anvers. Nous remercions la bibliothèque de nous avoir fourni une photo de la page-titre.

### Classes de « transition » (Quatrième et Troisième)

L'on peut aussi identifier dans ce bloc trois composantes : la grammaire, la lecture à haute voix et le style épistolaire. Durant ces deux années que nous avons qualifiées de transition (cf. note 26), l'enseignement grammatical prolonge celui reçu précédemment et l'oriente vers les « délicatesse[s] du langage » (IA), s'inspirant de la tradition française des remarqueurs et des puristes (que symbolise l'ouvrage de Cl. F. de Vaugelas, *Remarques sur la langue française*, 1647)<sup>10</sup>. Ces observations sur la langue sont mises au service de l'acquisition d'une norme (le bon usage) visant à la fois à corriger les expressions vicieuses ou équivoques et à vivifier les beautés du style.

Les deux autres composantes sont des « exercices » préparatoires à la rhétorique : d'une part les élèves sont exercés à la lecture à haute voix, avec pour objectif de se préparer à la déclamation, dernière des cinq opérations de la rhétorique (*inventio, dispositio, elocutio, memoria* et *actio*) ; d'autre part, en Troisième, ils s'initient au style épistolaire, en

---

<sup>10</sup> Sur l'histoire de ces traités qui pendant près d'un siècle ont contribué à la description et à la standardisation du français, cf. W. Ayres-Bennett et M. Seijido, *Remarques et observations sur la langue française. Histoire et évolution d'un genre*, Paris, Classiques Garnier, 2011.

français et latin « les perfections essentielles du stile [étant] les mêmes dans toutes les langues » (Huart, cité dans Dubois, p. 261).

### **Apprendre à composer en français (Poésie et Rhétorique)**

Tout comme pour le style épistolaire, il s'agit dans ces deux classes, moins d'un cours de français que d'un cours de « style » – ici la poésie et l'éloquence en prose – avec des illustrations en langues latine et française, les préceptes étant considérés comme communs (même si les règles de la poésie latine et française ne sont pas identiques). Cette initiation repose sur les contenus et exercices suivants : les préceptes (poétique et rhétorique), l'explication des auteurs et l'entraînement à la composition (vers et discours).

Nous verrons ultérieurement pour la langue française quelles sont les références proposées (préceptes et auteurs) et en quoi consistent l'explication d'un auteur et les exercices dans le cadre de cet enseignement rhétorique.

### **Peu de place à l'horaire pour le français**

Le PPE, dès 1777, réserve les six premiers mois de la Sixième aux « principes de la langue vulgaire » – à côté des autres matières que sont le catéchisme, l'histoire sainte, la géographie, un peu d'arithmétique et quelques mots latins (six par jour). Après ces six mois, les « petits principes » (sic) de la langue maternelle sont remplacés par ceux du latin et deux demi-heures par semaine sont encore consacrées au français. Pour le reste, le souhait des rédacteurs du PPE est de ne donner aucune précision horaire. L'objectif est en effet de laisser « à la discrétion des Professeurs la distribution du tems » afin d'arriver progressivement « à établir un plan uniforme & stable ». Bel exemple d'une approche collégiale qui a fait cependant long feu. La CRE a en effet rapidement estimé nécessaire d'imposer elle-même un horaire vu que, selon ses dires, certains enseignants consacrent trop de temps aux matières accessoires ou encore laissent les étudiants sans surveillance. Un horaire type a ainsi été publié (Décret Ordre et Tems du 17 septembre 1778 – cf. le tableau dans *VL*F 265), mais rien n'y est spécifié pour le français au-delà de la Sixième. Quant aux IA, si elles rappellent que la langue maternelle doit être enseignée dans toutes les classes des humanités, elles ne donnent aucune précision horaire.

D'après les indications fournies par Huart aux enseignants pour qu'ils puissent se ménager un temps suffisant pour les matières accessoires (Dubois, p. 265), l'on peut se faire une idée du déroulement de deux heures de cours.

Tout d'abord, dit Huart, le maître écoute les leçons de deux ou trois écoliers (i.e. la récitation de la leçon de la veille) ; ensuite il dicte les devoirs (thèmes ou versions), puis

corrige collectivement (Huart dit expressément « revoir et critiquer en pleine classe ») au moins deux devoirs dans chaque idiome (français vs flamand ou allemand) – il s’agit donc ici de versions – et dicte le *correctum* (i.e. le corrigé), activité considérée par Huart comme un exercice de français, autrement dit une dictée (p. 259) ; enfin, il passe à la « lecture latine » (deux fois 3/4 d’heures par jour) c’est-à-dire l’explication des auteurs (en langue française dans les premières années). Une fois cela achevé, s’il reste du temps (optimiste, Huart répond par l’affirmative !), le régent s’occupera des matières accessoires<sup>11</sup> ! L’on voit combien dans une même leçon de deux heures, il est difficile d’isoler l’enseignement du français de celui du latin...

Au final, sauf en Sixième, il n’y a pas de plage horaire réservée à la langue française ; cet élément joint à l’absence de spécialisation disciplinaire des régents (cf. VLF 266)<sup>12</sup> et au manque de formation pédagogique – a fortiori en français – n’est évidemment pas de nature à favoriser le développement d’une discipline autonome. Mais est-ce le but des réformateurs de l’époque ? Plutôt que d’étudier ce curriculum en termes déficitaires (et y consacrer la « vassalité » du français l’égard des langues anciennes), ne faut-il pas plutôt y voir la tentative de construire un curriculum bilingue répondant aux objectifs de l’époque, à savoir assurer la maîtrise simultanée de deux langues, l’une estimée « éternelle », l’autre en passe de devenir « universelle » (et qui est aussi, la langue maternelle d’une partie des habitants des PBA)<sup>13</sup> ?

Dans la prochaine contribution, nous traiterons de la composante grammaticale de l’enseignement du français.

---

<sup>11</sup> En sus, Huart souhaite que l’on réserve un moment particulier pour les mathématiques comme cela se passe à Bruxelles.

<sup>12</sup> Cet « encyclopédisme » pose problème et explique, selon Pierre Botte, professeur de rhétorique au Collège royal de Gand (1788), « la médiocrité de la plupart des professeurs » (Dubois, p. 228). « Il est [en effet] très rare de rencontrer des hommes qui réunissent les talents [...] de bons humanistes, grecs, latins, d’historiens, de géographes, de géomètres, de mathématiciens, etcetera [...] » (*id.*, p. 232). D’où la proposition de créer des chaires spéciales vu la difficulté de trouver des enseignants compétents dans toutes les matières. Ce point de vue paraît peu conciliable avec celui d’Huart qui recommande que les étudiants soient suivis par le même régent durant les années d’un même bloc (sauf pour les mathématiques).

<sup>13</sup> Pour que naisse « officiellement » un enseignement moyen de type long sans langues anciennes, il faudra attendre la loi sur l’enseignement moyen de 1850 qui, à côté de la section des humanités (7 années dont une préparatoire) crée une section professionnelle (5 années avec la possibilité d’une année préparatoire) avec, dans les deux dernières années, trois orientations possibles : commerciale, industrielle ou scientifique.